

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/01/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00324

1. Intitulé du projet

Construction d'un réservoir d'eau potable sur tour sur la commune de Chaponnay (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVU de Marennes - Chaponnay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DURAND Raymond, président du SIVU

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 3 3 8 9 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21° c) Réservoir de stockage d'eau "sur tour" (château d'eau) d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 m ³	Construction d'un réservoir d'eau potable sur tour d'une capacité de 1 500 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de type réservoir "sur tour" sur la commune de Chaponnay. Cet ouvrage, d'une capacité de 1 500 m³, offre au SIVU de Marennes - Chaponnay une autonomie de distribution adaptée à ses besoins actuels et futurs.

Son implantation au point haut des deux communes permet d'alimenter gravitairement l'ensemble des abonnés. Cette opération s'accompagnera de la suppression des réservoirs existants de "La Rue" et de Baleyzieu.

Le réservoir projeté aura une hauteur totale de 29,4 m. Sa cote de radier sera calée à l'altitude 306 mNGF de manière à assurer l'alimentation de la totalité des abonnés y compris ceux actuellement approvisionnés depuis le SIE Nord de Vienne, situés quartiers Chatal et de Croix de Pierre.

La construction de cet ouvrage interviendra sur une parcelle agricole ; elle ne nécessitera aucune démolition préalable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porté par le SIVU de Marennes-Chaponnay vise à :

- Améliorer l'autonomie de distribution d'eau potable et s'inscrire ainsi dans la perspective du développement urbain des communes de Marennes et de Chaponnay
- Assurer l'alimentation gravitaire de l'ensemble des abonnés et ne plus recourir ainsi aux surpresseurs associés aux réservoirs existants de "La Rue" et de Baleyzieu dont il est envisagé la suppression.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La cuve, d'une contenance de 1 500 m³, sera réalisée en béton armé, coulé en place. L'étanchéité de la cuve sera assurée par la pose d'une résine type époxy.

Afin de permettre l'exploitation du réservoir, les travaux de construction s'accompagneront de la création d'une voirie d'accès à partir de la Montée de la Rue, d'une aire de stationnement au niveau du réservoir pour le personnel nécessaire à l'exploitation et d'aires d'évolution devant le réservoir. La voirie sera composée d'une fondation de chaussée lourde type, revêtue d'un bicouche.

Le site sera clos par un grillage et un portail d'accès verrouillable d'une hauteur minimum de deux mètres.

Il est prévu la reprise de la terre végétale mise de côté et son régalage, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de terre végétale de bonne qualité en complément éventuel. Un engazonnement en gazon rustique sera effectué sur les parties laissées libres.

Pour alimenter le nouveau réservoir, il est prévu de prolonger la canalisation en DN 250 (fonte) permettant l'alimentation du réservoir actuel de "la Rue" sur environ 380 ml. Ce nouveau réseau sera posé en tranchée sous la voirie communale (mise en place d'un alternat de circulation et rétablissement des accès riverains pendant et après les travaux).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau prélevée au niveau du captage de Fromental sera pompée (débit : 120 m³/h, HMT : 140 m) jusqu'au nouveau réservoir où elle sera stockée (temps de séjour : env. 1,5 jour). Elle sera ensuite distribuée gravitairement par l'intermédiaire du réseau de distribution existant qui dessert les communes de Chaponnay et Marennes.

Pour les opérations d'entretien le nécessitant, une vidange de la cuve du réservoir (400 m³ max.) sera possible par l'intermédiaire :

- d'une canalisation à poser en tranchée commune avec la canalisation d'alimentation du réservoir. Cette canalisation rejoindra la canalisation de vidange du réservoir existant de "La Rue", elle-même raccordée au réseau de collecte des eaux pluviales de la commune de Chaponnay (rejet dans le ruisseau de Vernatel, affluent de l'Ozon) ;
- ou, d'une canalisation rejoignant un thalweg se dessinant à l'Ouest du site et alimentant le ruisseau de la Combe de Fausse (affluent de l'Ozon).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Volume du réservoir	1500 m3
- Altitude du radier	306 mNGF
- Hauteur totale du réservoir	29,4 m
- Diamètre extérieur au sommet	21,3 m
- Emprise au sol (réservoir + aires de stationnement et de manoeuvre)	450 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n°547 section C
Lieu-dit "THOLOME"
69970 CHAPONNAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°56'06"E Lat. 45°37'02"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la vallée de l'Ozon approuvé par arrêté préfectoral le 09 juillet 2008. Ce PPR couvre 14 communes du Rhône (dont la commune de Chaponnay) et 2 communes de l'Isère. Le projet se situe en dehors des secteurs concernés par le risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 10 km autour du site dédié au projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du projet ne nécessite pas la réalisation d'opérations de terrassement lourdes (très faible production de matériaux de déblais). La terre végétale décapée pourra être utilisée pour l'aménagement d'un merlon paysager sur la partie nord de la parcelle (dissimulation partielle de l'ouvrage pour les riverains les plus proches).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'apports de matériaux du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux visites (11 avril et 17 juin 2016) ont permis d'observer les principales formations végétales et de recenser les éventuelles espèces animales ou végétales protégées et/ou patrimoniales au sein du périmètre d'étude. L'ensemble de la zone d'étude est localisé en contexte agricole intensif (terres arables) avec une très faible diversité floristique. Aucune strate arbustive et arborée n'est présente sur le site. Aucun enjeu floristique (espèces rares ou protégées) n'a été identifié, et aucun habitat naturel n'est présent sur le site. Concernant la faune, aucun enjeu significatif n'est à mentionner. Aucune espèce d'oiseau est considérée comme nicheuse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du projet induit la consommation d'un espace agricole (zone de culture). Cette consommation est actée dans le PLU de la commune qui fait état d'un emplacement réservé dédié à ce projet. A l'issue des travaux, la surface consommée est de 450 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véhicules légers du personnel en charge de l'exploitation et de la surveillance du réservoir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des trop-pleins de la cuve ou les opérations d'entretien peuvent engendrer des rejets dans le milieu naturel. Il s'agit de rejets temporaires de nature accidentelle (trop-pleins) ou survenant à une fréquence annuelle (entretien). Les volumes concernés sont de l'ordre de 400 m3 (vidange annuelle). Les eaux rejoignent alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le réseau d'eaux pluviales de la commune (rejet dans le ruisseau de Vernatel, affluent de l'Ozon); - soit un thalweg à l'ouest du site alimentant le ru de la Combe de Fausse
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux rejetées en cas de trop-plein ou lors des opérations de vidange annuelle sont des eaux potable, chlorée (traitement préalable à la mise en distribution). Elles ne présentent pas de risques particulier de pollution des eaux réceptrices.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du projet induit l'emprunt d'une surface de 450 m2 dans un secteur dédié à l'agriculture (parcelle cultivée). Le site retenu correspond à un emplacement réservé au PLU en vigueur [emplacement réservé (R3) d'une superficie de 10 400 m2 au bénéfice de la Commune avec pour objectif l'aménagement d'un château d'eau]. A l'issue des travaux, les secteurs non aménagés seront restitués à l'activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été conçu de manière à limiter l'emprise au sol globale et à réduire ainsi ses impacts sur les activités humaines (activités agricoles).

Son positionnement permet par ailleurs d'éviter toute ombre portée sur les bâtiments les plus proches (voir cartographie jointe en annexe du présent formulaire).

Enfin, lors des opérations annuelle de maintenance, la quantité d'eau stockée dans le réservoir est réduite à son minimum de manière à limiter les volumes déversés dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En phase travaux, les impacts potentiels du projet seront ceux liés aux chantiers de BTP : bruits/vibrations, modifications des conditions de circulation, gêne au trafic, détérioration temporaire de l'état des chaussées, nuisances visuelles,... Ils s'accompagneront d'un impact sur l'activité agricole avec l'emprunt de 6 300 m2 (sur la parcelle concernée) pour la réalisation des terrassements, l'entreposage des matériaux et le stationnement des engins de chantier (secteurs remis en état à l'issue des travaux). En phase d'exploitation, les impacts auront trait à une modification de l'ambiance paysagère du site (présence d'un élément bâti dans un espace agricole ouvert), aux rejets temporaires d'eau vers le milieu naturel lors des opérations d'entretien (une fois par an) ou en cas de trop-pleins de la cuve (situation "accidentelle"). Les volumes concernés seront de l'ordre de 400 m3 ; les eaux sont rejetées dans des affluents de l'Ozon. S'y ajoutera l'emprunt d'une surface de 450 m2 en zone agricole (SAU 2010 = 1 092 ha). Cet emprunt est acté dans le PLU en vigueur qui associe au site un emplacement réservé (ER) d'une superficie de 10 400 m2 pour l'aménagement d'un château d'eau. Les espaces non utilisés de l'ER seront restitués à l'activité agricole. A noter que les problématiques d'ombre portée (voir annexe) sur les habitations les plus proches sont écartées. Eu égard à ces différents éléments et dans la mesure où les problématiques paysagères pourront être abordées dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Cartographie de l'ombre portée du réservoir au solstice d'hiver
- Résultats des inventaires écologiques réalisés sur le site en avril et juin 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHAPONNAY

le,

24 janvier 2017

Signature

le Président,
Raymond DURAND



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Environnement proche
- Paysage lointain

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Cartographie de l'ombre portée du réservoir au solstice d'hiver

Annexe 7 : Résultats des inventaires écologiques réalisés en avril et juin 2016

ANNEXE 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie

Place de la Mairie

Code postal

6 9 9 7 0

Localité

CHAPONNAY

Pays

France

Tél

478960010

Fax

Courriel

mairie@mairie-chaponnay.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DURAND

Prénom

Raymond

Qualité

Président du SIVU

Tél

478960010

Fax

Courriel

mairie@mairie-chaponnay.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

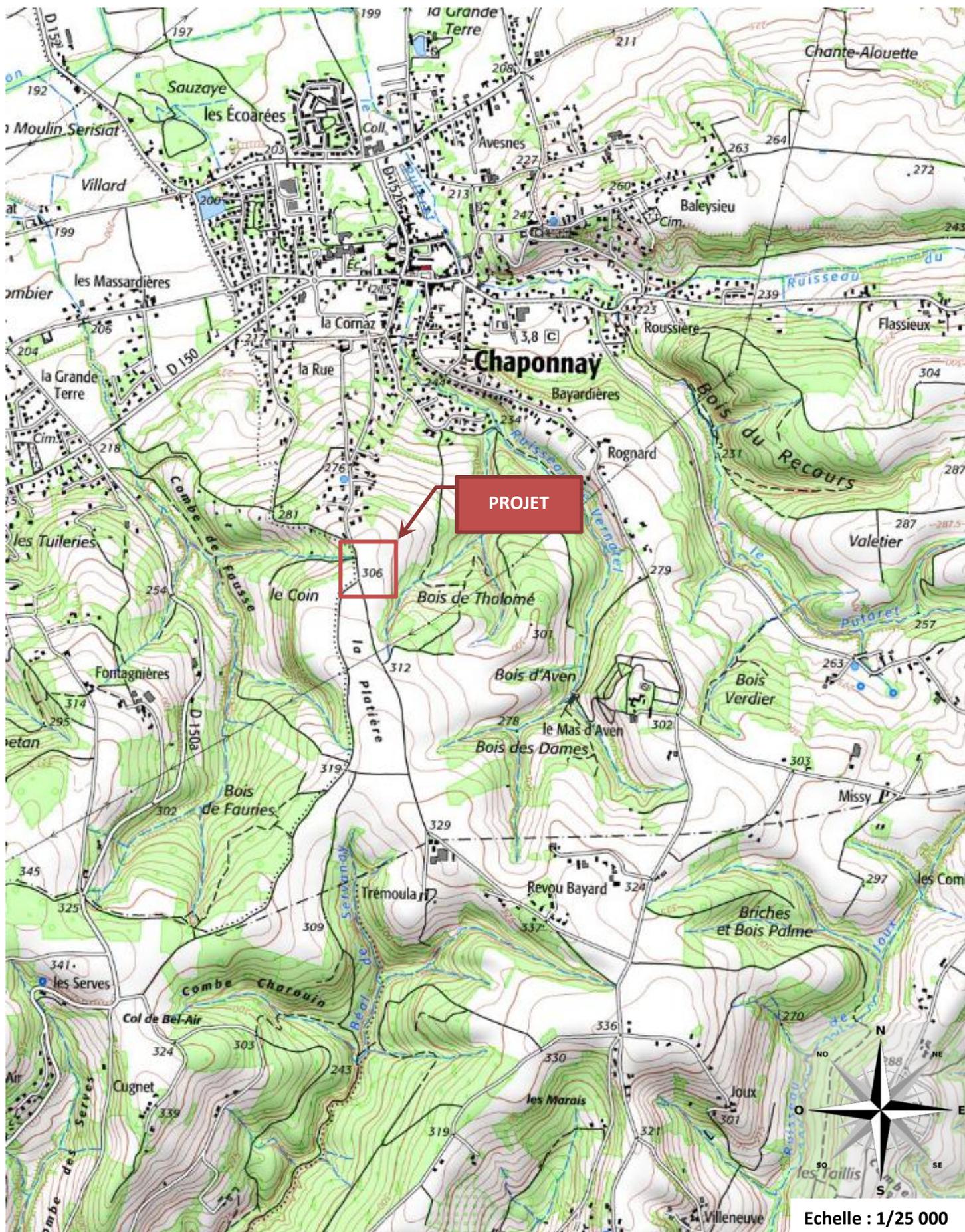
--

--

--

ANNEXE 2

Construction d'un réservoir d'eau potable sur tour sur la commune de Chaponnay (69)
SIVU Marennes - Chaponnay



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

ANNEXE 3

Environnement proche du site



1 - Site du projet vu depuis le chemin d'accès (prolongement de la Montée de la Rue)
(Vue en direction de l'Est)



2 - Site du projet vu depuis les habitations les plus proches (extrémité de la Montée de la Rue)
(Vue en direction du Sud-Est)



3 - Site du projet vu depuis le chemin d'accès (prolongement de la Montée de la Rue)
(Vue en direction de l'Est)

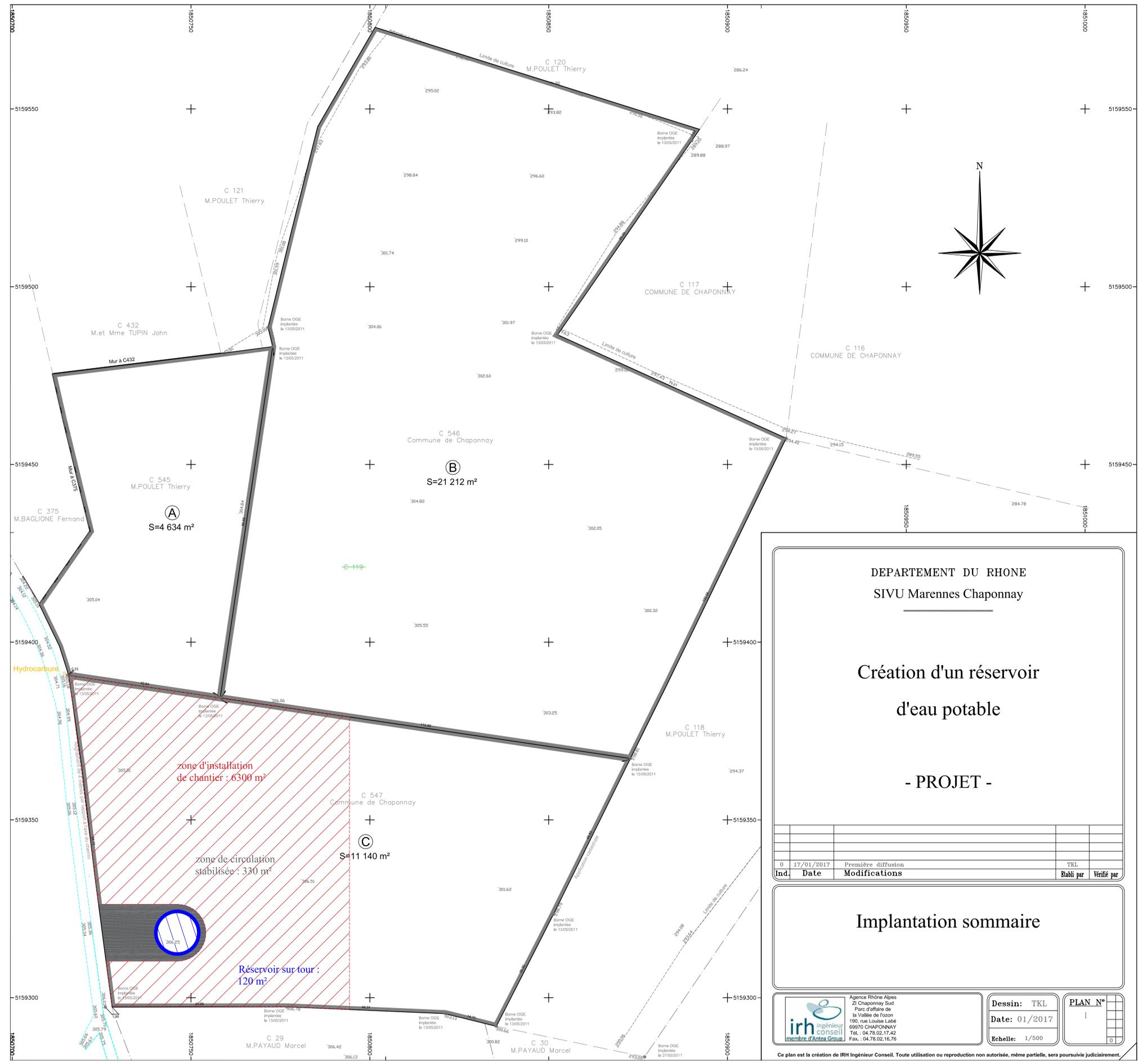


Paysage lointain



Site du projet vu depuis les habitations les plus proches (extrémité de la Montée de la Rue)

ANNEXE 4



DEPARTEMENT DU RHONE
 SIVU Marennes Chaponnay

**Création d'un réservoir
 d'eau potable**

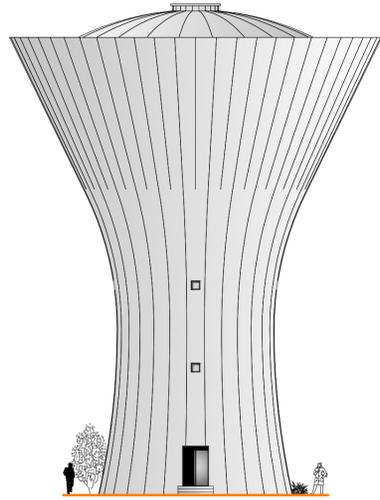
- PROJET -

Ind.	Date	Modifications	Établi par	Véifié par
0	17/01/2017	Première diffusion	TKL	

Implantation sommaire

Agence Rhône Alpes ZI Chaponnay Sud Parc d'affaire de la Vallée de Fozon 190, rue Louise Labé 69970 CHAPONNAY Tél. : 04.78.02.17.42 Fax. : 04.78.02.16.76	Dessin: TKL Date: 01/2017 Echelle: 1/500	PLAN N° 1 0
--	--	-------------------

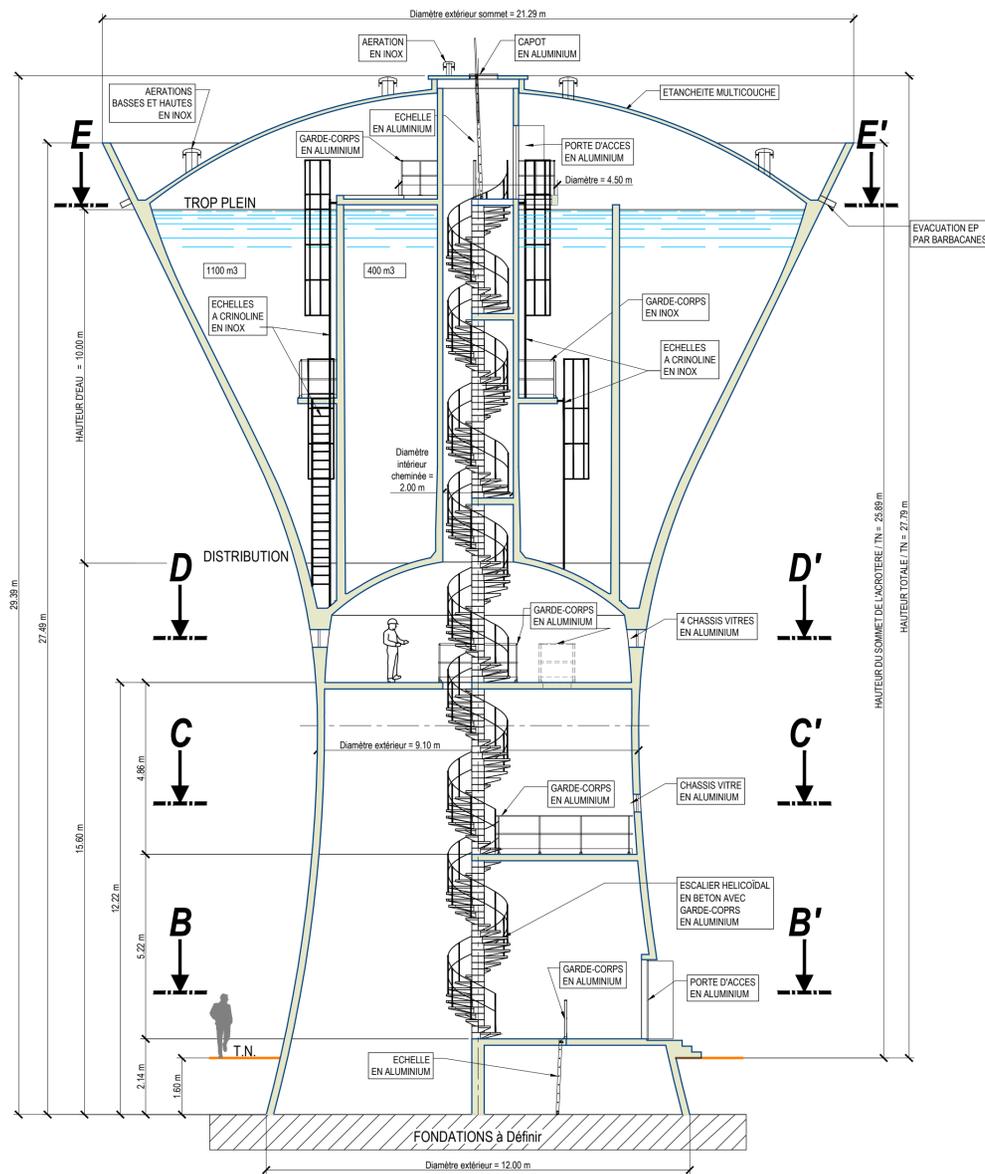
Ce plan est la création de IRH Ingénieur Conseil. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.



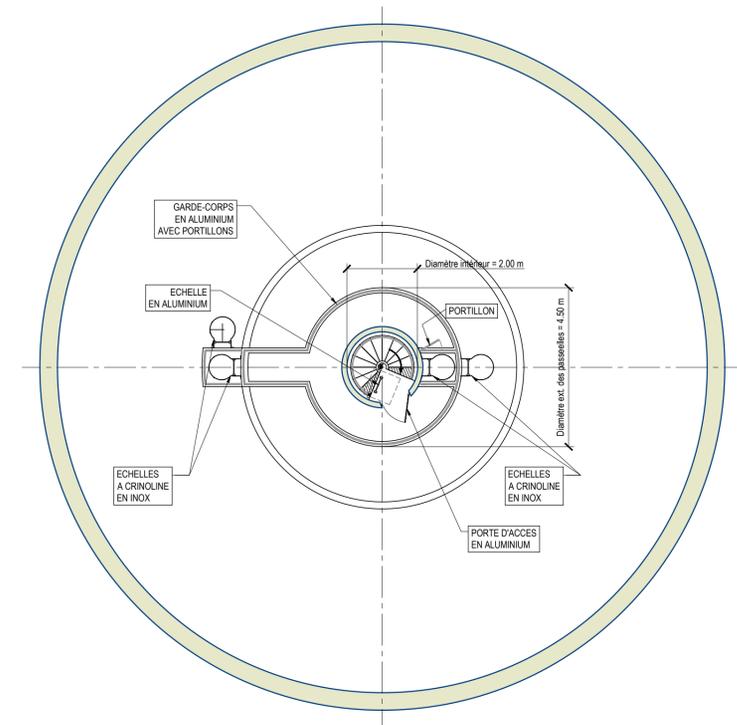
Vue Extérieure

RESERVOIR DE 1500 M3
SUR TOUR DE 14.00 ML

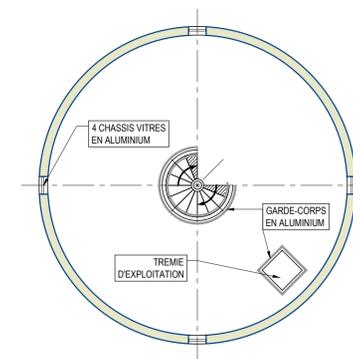
Coupe A-A'



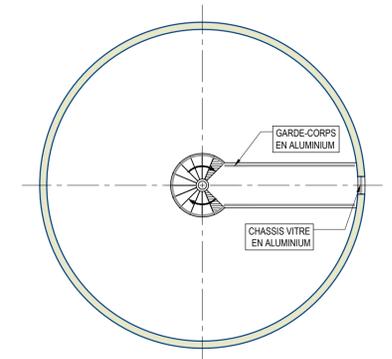
Coupe E-E'



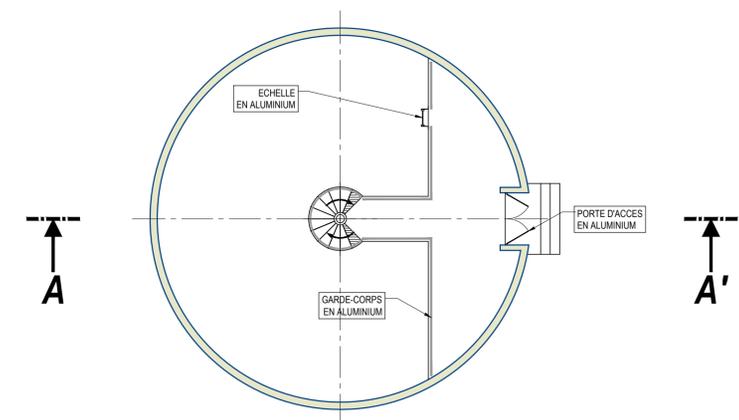
Coupe D-D'



Coupe C-C'



Coupe B-B'



ANNEXE 5



ANNEXE 6

ECHELLE

0

100 m

1 / 2000



Ombre portée sur une journée
au Solstice d'hiver

ANNEXE 7

Méthodologie d'investigation

Au vu de la nature du projet et de sa faible emprise de 450 m², du contexte agricole dans lequel il prend place et de l'absence de contraintes réglementaires (types APPB, Natura 2000, ..) et de données d'inventaire (ZNIEFF, ZICO, ..) sur et autour du secteur, seules deux visites de terrain ont été réalisées (en avril et en juin 2016) afin d'évaluer les principaux enjeux écologiques.

Concernant la végétation et les habitats, ces deux visites ont permis d'observer les principales formations végétales et de recenser les éventuelles espèces protégées et/ou patrimoniales au sein du périmètre d'étude.

Concernant la faune (mammifères, invertébrés, avifaune, herpétofaune), les espèces contactées sur et en périphérie proche du site ont été notées lors de ces deux visites. Aucun protocole spécifique n'a été mis en œuvre sauf pour l'avifaune pour laquelle un IPA a été réalisé sur le site du projet.

Les deux visites se sont déroulées les 11 avril (Temps peu couvert, T°15 °C) et 17 juin 2016 (Temps couvert, T°21 °C)

Végétation - Habitat

Comme le montre les photos ci-dessus ainsi que les illustrations qui suivent, l'ensemble de la zone d'étude est localisée en contexte agricole intensif (terres arables) avec une très faible diversité floristique.

L'année de notre passage, la parcelle agricole sur laquelle prend place le projet, était cultivée en prairie de fauche artificielle où les graminées (*Po pratensis*, *Poa trivialis*, *Lolium perenne*, ...) et légumineuses (*Trifolium pratense*, ...) étaient dominantes. La parcelle au Sud était quant à elle en blé.

En bordure (interface entre ces deux parcelles) quelques taxons pionniers et rudéraux ont été relevés comme *Rumex acetosella*, *Medicago sativa* ou *Taraxacum officinale*.

Aucune strate arbustive et arborée n'est présente sur le site.

Au bilan aucun enjeu floristique (espèces rares ou protégées) n'a été identifié, et aucun habitat naturel n'est présent sur le site.



Vue sur le secteur d'étude

Faune

- Concernant l'avifaune, le tableau ci-dessous synthétise les espèces contactées et considérées comme nicheuses. Nous avons précisé dans la dernière colonne de ce tableau si nous estimions que l'espèce nichait ou non au sein de l'emprise de la zone d'étude stricte.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	N° IPA et indice retenu	Textes			La Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine 2016 (nicheurs)	Livre rouge des Vertébrés Rhône Alpes (2008) - Oiseaux Nicheurs	Enjeu local	Nicheur sur le site d'étude
			Protection française	Chasse	U.E.				
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	2		Ch	II / 2	LC	LC	Faible	non
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	1	P			LC	LC	Faible	non
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2		Ch	II / 2	LC	LC	Faible	non
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2	P			LC	LC	Faible	non
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	1		Ch	II/3	LC	LC	Faible	non
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	1	P			LC	LC	Faible	non
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	1	P			LC	LC	Faible	non
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	1	P			LC	LC	Faible	non

On notera qu'aucune espèce n'a été considérée comme nicheuse sur le site ; celles considérées comme nicheuses le sont dans les bosquets et boisement en dehors de la parcelle.

On mentionnera en particulier l'absence de contact de l'Alouette des champs alors que le site et les champs alentours pourraient lui être potentiellement propices.

- Concernant l'herpétofaune, aucun amphibien ni aucun reptile n'a été contacté lors des deux visites, ce qui n'est pas étonnant eu égard au contexte strictement agricole de la zone d'étude. On mentionnera également l'absence de zones de reproduction pour les amphibiens.
- Concernant les invertébrés, seuls quelques spécimens de l'espèce *Pieris brassicae* (Piéride du chou) ont été vus en juin. Là encore cette faible diversité s'explique par le contexte exclusivement agricole du secteur d'étude.
- Concernant les mammifères, on notera que le site est fréquenté par le Renard roux (*Vulpes* : tracés observés à proximité du site) et le lièvre (*Lepus europaeus* : un spécimen vu sur une parcelle périphérique). Peu de potentialités existent pour cette classe de vertébrés si ce n'est le Sanglier et le chevreuil qui doivent traverser les parcelles pour rejoindre les boisements environnants présents à l'Est et l'Ouest de notre secteur.

Au bilan, concernant la faune, aucun enjeu significatif n'est à mentionner sur le site.

En conclusion et à l'issue de deux visites de terrain, le site ne concentre pas d'enjeux écologiques significatifs tant du point de vue réglementaire que du point de vue patrimonial, ceci s'expliquant notamment par l'absence de milieu naturel (milieu agricole) et la très faible surface de la zone du projet.



Localisation du projet



■ Emprise définitive après travaux (environ 450 m²)



■ Emprises travaux (temporaires)